



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 7 août 2018, 19 h, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

20, Avenue Curé-Tremblay
Lot 4 729 889
Cadastre du Québec

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché (garage) avec une hauteur des murs de 3,35 mètres (11 pieds) au lieu de 2,8 mètres (9,18 pieds) et avec une hauteur totale de 4,85 mètres (15,90 pieds) au lieu de 4,3 mètres (14,10 pieds) tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic, afin d'y remiser ses équipements de déneigement durant la période hivernale seulement.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 7 août 2018 à 19 h, à la salle du conseil au 70, rue Principale, Macamic.

Donné à Macamic, ce 11 juillet 2018


Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe

70, rue Principale, Macamic (Québec) J0Z 2S0
Téléphone : 819 782-4604
Télécopieur : 819 782-4283
Courriel : macamic@mrcao.qc.ca